

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de dinars)

	du 01/10/2006 au 31/12/2006	du 01/01/2005 au 31/12/2005	au 31/12/2005	au 31/12/2006
1 Produits d'exploitation bancaires répartis en :	33 481	31 824	117 149	128 239
- Intérêts	24 084	22 918	83 126	91 852
- Commissions en produits	6 669	6 219	24 665	26 331
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	2 728	2 687	9 358	10 056
2 Charges d'exploitation bancaires réparties en :	13 050	11 419	43 182	48 726
- Intérêts encourus	12 633	10 720	41 531	47 225
- Commissions encourues	382	663	1 497	1 352
- Autres charges	35	36	154	149
3 Produit net bancaire	20 431	20 405	73 967	79 513
4 Autres produits d'exploitation	154	3	22	178
5 Charges opératoires dont :	11 857	12 116	48 479	49 706
- Frais de personnel	9 221	9 287	35 886	37 339
- Charges générales d'exploitation	2 636	2 829	12 593	12 367
6 Structure du portefeuille :	-	-	132 291	134 347
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	132 291	134 347
7 Encours des crédits	-	-	1 354 067	1 421 328
8 Encours des dépôts dont :	-	-	1 370 206	1 479 675
- Dépôts à vue	-	-	473 126	496 665
- Dépôts d'épargne	-	-	493 119	540 539
9 Emprunts et ressources spéciales	-	-	37 571	34 062
10 Capitaux propres	-	-	165 578	165 756

COMMENTAIRES / INDICATEURS 2006 T4

1- BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 décembre 2006 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 30 novembre 2006.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2), les "actifs préoccupants" (classe B3) ou encore les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2006, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 30 novembre 2006.

1.2- Titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

1.3- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES POUR LA DETERMINATION DE CERTAINS INDICATEURS

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

3- FAITS MARQUANTS

Par rapport à la même période de l'année dernière, les dépôts et emplois clientèle progressent respectivement de 8 % (+109 MD) et de 5 % (+67 MD), en ligne avec les objectifs assignés.

Le 4^{ème} trimestre 2006, a également été marqué par la fin du déploiement du nouveau système d'information dans l'ensemble des agences et par le lancement d'un programme d'ouverture des nouvelles agences.